

Syndicat des Attachés des administrations parisiennes



Union Nationale des Syndicats Autonomes

Monsieur le Maire de Paris
HÔTEL DE VILLE
75004 PARIS

Le Secrétaire Général

Lettre recommandée avec accusé de réception

Paris, le 12 avril 2012.

Monsieur le Maire,

Nous vous demandons de bien vouloir organiser les élections partielles pour la Commission administrative paritaire des attachés d'administrations parisiennes, telles qu'elles sont prévues par l'article 6 du décret n° 2010-1014 du 30 août 2010. Ce texte prévoit en effet que ces élections partielles doivent être organisées au plus tard pour le 1^{er} juillet 2012.

Les prescriptions de l'article 6 du décret n° 2010-1014 du 30 août 2010 présentent un caractère impératif et ont donc une valeur normative.

Ce texte constitue une règle de droit et le fait de ne pas le respecter placerait ainsi la Mairie de Paris dans une situation illégale.

Nous connaissons votre attachement profond à la légalité, et nous vous demandons ainsi d'organiser ces élections partielles et de nous communiquer la date de leur tenue.

Avec nos remerciements, veuillez croire, Monsieur le Maire, en l'expression de notre sincère considération.

A handwritten signature in blue ink that reads 'Daniel Brobecker'.

Daniel BROBECKER

10, avenue Ledru-Rollin 75012 PARIS tél : 01 42 76 78 42
fax : 01 44 54 91 67 mail : syndicat@attaches-unsas.com